

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

DELUBAC ETHIQUE ACTIONS – Action C – (ISIN : FR001400S235)

OPCVM soumis au droit français géré par DELUBAC ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : DELUBAC ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.delubac-am.fr

Devise du produit : EUR

Contact : Appelez le 01 44 95 37 87 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de DELUBAC ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. DELUBAC ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 00009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : DELUBAC ETHIQUE ACTIONS (ici, « l'OPCVM » ou « la SICAV » ou « l'OPC ») est un compartiment de la société d'investissement à capital variable de droit français DELUBAC ETHIQUE.

Durée : l'OPC a été créé le 24/03/2025 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Delubac Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : Le compartiment Delubac éthique Actions a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Net Return (SXXT Index) sur la durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant dans sa gestion de façon systématique une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable).

La stratégie du compartiment DELUBAC ETHIQUE ACTIONS repose en amont sur une sélection extra-financière de valeurs éligibles dans une démarche de « best-in universe » puis applique son processus de sélection d'investissement financier.

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales du fonds se matérialise par l'application notamment des principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE) et de la Pensée sociale chrétienne dans le processus d'investissement.

Ces principes sont traduits en critères d'investissement et déclinés en critères d'exclusion et de sélection positive, basée sur la notation ESG produite par Sustainalytics. A partir de l'univers des sociétés de l'indice Bloomberg Europe DM Large Mid Small (ticker : EDMLS) comprenant environ 1200 sociétés, l'équipe ISR sélectionne les investissements en suivant une approche en 3 étapes :

- 1) Application de la politique d'exclusion de DELUBAC ASSET MANAGEMENT
- 2) Application d'une politique d'exclusion supplémentaire, qui vise à réduire l'univers des entreprises dont l'activité est en incohérence avec les principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise et de la pensée sociale chrétienne.
- 3) Filtre quantitatif ESG : Ce filtre supplémentaire est basé sur la méthodologie de notation Sustainalytics et a pour but d'écarter les entreprises les moins bien notées d'un point de vue ESG (démarche de « best-in universe »).

Les évaluations de risque ESG produites par Sustainalytics intègrent deux dimensions principales pour évaluer l'ampleur du risque ESG non géré auquel une entreprise est exposée : l'exposition aux risques et la gestion des risques. Pour chaque émetteur, le risque non géré est mesuré en évaluant un ensemble spécifique d'indicateurs ESG matériels en fonction des deux critères d'exposition et de gestion des risques. Le risque non géré résultant pour chaque indicateur est ensuite additionné pour obtenir un score qui représente le risque ESG global de l'entreprise. Les entreprises dont l'ESG Risk Score produit par Sustainalytics dépasse 30/100 sont exclues de l'univers investissable. A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont utilisés dans l'analyse extra-financière des participations : Indicateurs environnementaux (existence d'un système de management environnemental, existence d'une politique environnementale, émissions de gaz à effet de serre...); Indicateurs sociaux : (existence d'une politique d'inclusion et de diversité, taux de formation des salariés, respect des droits humains dans la chaîne des fournisseurs...); Indicateurs de gouvernance (existence d'un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance...). L'approche extra-financière présentée ci-dessus permet d'aboutir à un taux de réduction de l'univers d'investissement de départ de 20%. Au moins 90% des émetteurs en

portefeuille (hors disponibilités) bénéficient d'une notation extrafinancière. Le gérant fondant son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers et sous le prisme unique de la méthodologie Sustainalytics il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles.

L'approche financière est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille. Le processus de gestion donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. La sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière, analyse des tendances et des données de marché, croisée avec l'analyse fondamentale...) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel, entretien avec les dirigeants, etc.). Le degré d'exposition global du compartiment aux marchés actions des pays de l'Union Européenne est compris entre 60 et 100 % de son actif net. Le degré d'exposition global du Fonds aux marchés de taux est compris entre 0% et 40% de son actif net. Le Fonds n'est pas un fonds sectoriel, il peut investir sur tous les secteurs économiques et tout type de capitalisation. La part des petites et moyennes capitalisations boursières – capitalisations inférieures à 500 Millions € sera cependant limitée à 20% de l'actif net. L'exposition aux pays émergents pourra aller jusqu'à 10% de l'actif net. A titre de diversification, l'exposition à l'Amérique du Nord pourra aller jusqu'à 20% de l'actif net. Le compartiment pourra être exposé globalement à hauteur de 20% maximum de son actif au risque de change. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs ou Fonds d'investissement, dont des fonds indiciels (ETF), suivants : OPCVM de droit français ou étranger, FIA de droit français ou de fonds d'investissement de droit étranger européen ou non respectant les critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC respectent les critères d'éligibilité fixés par le règlement général de l'AMF et pourront le cas échéant, être gérés par la Société de Gestion ou une société liée. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés, dans un but de couverture sur les risques actions, dans la limite d'une fois l'actif.

Investisseurs de détail visés : L'action C est destinée à tous souscripteurs souscrivant via des distributeurs ou des intermédiaires. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet www.delubac-am.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : DELUBAC ASSET MANAGEMENT – Service Clients – 10 Rue Roquépine – 75008 Paris.

Autres informations

Indicateur de référence : l'indice Euro Stoxx Net Return. Code Bloomberg : SXXT Index.

Affectation des revenus : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK chaque jour à 12h00 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris)

Date de mise à jour : 31/03/2026

Page 1 sur 3

et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

(calendrier officiel : Euronext).

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (au sens du Code de travail français), ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 ans.

⚠ Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : les valeurs dont la capitalisation et/ou le flottant sont faibles sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidité. Plus largement, difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur du Fonds.
- **Risque de change** : risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille
- **Garantie** : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	6 430€ -35,70%	8 811€ -11,89%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	8 240€ -17,60%	10 090€ 0,90%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	11 030€ 10,30%	10 840€ 8,40%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	14 510€ 45,10%	11 546€ 15,46%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre août 2019 et juillet 2024 et favorable entre avril 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si DELUBAC ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	294€	882€

Incidence des coûts**	2,94%	2,86% chaque année
-----------------------	-------	--------------------

* Période de détention recommandée

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,26% avant déduction des coûts et de 8,40% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0€

Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 an
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,01% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	201€
Coûts de transaction	0,93% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	93€

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 an
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Néant	0€

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les actions de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT, par courriel (Conformite@delubac-am.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (DELUBAC ASSET MANAGEMENT – à l'attention de la direction risques et conformité – DELUBAC ASSET MANAGEMENT - Service Clients - 10 Rue Roquépine - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.delubac-am.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux autres actions disponibles et aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.delubac-am.fr>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.delubac-am.fr>. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de DELUBAC ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. **Classification SFDR : Article 8.** Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.